

Le travail d'évaluation de votre Société exige que l'on tienne compte de plus de détails que dans celui d'autres organisations. Ceci est causé par la séparation de l'assurance en force avant 1906 d'avec celle en force depuis 1907 : séparation nécessitée par le fait que les certificats émis avant 1906 ont été subdivisés en différentes classes d'après le choix d'options fait par les sociétaires à l'époque du rajustement des taux. Ceci bien entendu ne représente, pour l'actuaire, qu'un simple surcroît de travail, causé par les nombreuses options offertes au choix de vos membres lors du rajustement et je ne doute pas et je suis certain que personne n'a douté de la sagacité de votre Société en accordant ces diverses options. Le succès sans précédent obtenu dans le travail de rajustement de vos taux me semble être dû, pour une bonne part au moins, à ces nombreuses options offertes au choix de vos sociétaires et qui a permis à chacun d'eux de prendre celle qui était la plus appropriée à ses besoins personnels. Un nombre moindre d'options aurait diminué l'efficacité de votre travail et je suis convaincu que vous admettez avec moi que cette légère augmentation de détails représente une somme de travail bien minime comparée au succès complet qu'elle vous a permis d'obtenir.

Tel que mentionné plus haut, le rapport officiel transmis aux divers départements d'assurances ne comporte que des résumés et il m'a paru utile de préparer pour vos archives un rapport complet sur le modèle de ceux déjà préparés pour 1911 et pour 1912 ; vous mettant ainsi en possession de tous les détails de cette évaluation qui ne sont pas exigés par la formule officielle.

Un des avantages les plus importants d'une évaluation détaillée est : qu'elle permet de comparer année par année la réserve requise et l'augmentation du passif sur les certificats émis depuis